Décision n° 2020-0560
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 mai 2020
modifiant les autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret du 13 octobre 1994 relatif aux radiocommunications intéressant la circulation des aéronefs ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision, incluant l'accord de la direction générale de l'aviation civile pour l'utilisation des fréquences concernées ;

Décide :

Article 1. Les entités citées dans l'annexe à la présente décision sont autorisées à modifier leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

Article 2. La présente décision ne modifie pas la date de fin de l'autorisation d'utilisation de fréquences fixée par la décision initiale.

Article 3. Au moins quatre mois avant la date de son expiration, seront notifiés aux titulaires les conditions de leur renouvellement ou les motifs d'un éventuel refus de renouvellement.

Article 4. La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.

Article 5. Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.

Article 6. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 19 mai 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0560
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 mai 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
199009616	DRESSER-RAND SAS	76 LE HAVRE	1 UHF
199103261	CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD FRANCE	59 LILLE	1 UHF
199108326	O-I FRANCE SAS	62 WINGLES	2 UHF
199213271	DALKIA	59 LILLE	1 UHF
199213314	FIEP FONDS INTERV ECO-PASTORAL	64 PAU	4 VHF
199404169	COMMUNE DE PFASTATT	68 PFASTATT	2 UHF
199404275	CARREFOUR HYPERMARCHES	75 PARIS	2 UHF
199505576	DRESSER-RAND SAS	76 LE HAVRE	2 UHF
199702174	COMMUNE DE ROISSY EN FRANCE	95 ROISSY-EN-FRANCE	1 UHF
199900022	DOCKS CAFE	76 LE HAVRE	1 UHF
200401962	SEDE ENVIRONNEMENT	62 GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	2 UHF
200800407	COMMUNE DE MONTIVILLIERS	76 MONTIVILLIERS	2 UHF
201101557	CAPUCINS (HIONVILLE) SNC	57 THIONVILLE	2 UHF
201101712	SEDE ENVIRONNEMENT	62 GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	1 UHF
201302190	SYND MIXTE VALORISATION PIC DU MIDI	65 BAGNERES-DE-BIGORRE	1 UHF
201501124	TOTAL SA	64 PAU	4 UHF
201501136	REGIE INTERCOMMUNALE DU TOURMALET	65 BAGNERES-DE-BIGORRE	8 VHF
201601399	DOCKS CAFE	76 LE HAVRE	1 UHF
201701476	GRANULATS RECYCLES DE NORMANDIE	76 SOTTEVILLE-LES-ROUEN	1 UHF
201800333	GORON SA	76 TOURVILLE-LA-RIVIERE	2 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0560
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 mai 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201800356	CIGMA ILE DE FRANCE	67 ERSTEIN	1 UHF
201800378	SYND MIXTE VALORISATION PIC DU MIDI	65 BAGNERES-DE-BIGORRE	8 VHF
201800550	ARCELORMITTAL FRANCE	57 HAYANGE	14 UHF
201800795	CHBRE COMMERCE & D'INDUSTRIE REGION HAUTS-DE-FRANCE	59 LILLE	2 UHF
201800806	FIDUCIAL SECURITE PREVENTION (FIDUCIAL SECURITE)	59 LAMBERSART	2 UHF
201801031	SA ECONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELEE	59 ROUBAIX	2 UHF
201801370	DOCKS DE L'OISE	59 CROIX	1 UHF
201801374	DOCKS DE L'OISE	59 MARCQ-EN-BAROEUL	1 UHF
201801376	DOCKS DE L'OISE	59 LESQUIN	1 UHF
201801379	DOCKS DE L'OISE	59 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	1 UHF
201900053	ASSOCIATION EDHEC BUSINESS SCHOOL	59 ROUBAIX	2 UHF
201900057	JOINT VENTURE CIB	01 CESSY	3 UHF
201900495	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	44 SAINT-HERBLAIN	2 UHF
202000636	JOINT VENTURE CIB	01 CESSY	2 UHF
202000722	ICADE MANAGEMENT	93 AUBERVILLIERS	4 UHF